



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Amiante

Question écrite n° 43882

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultés rencontrées actuellement, tant sur le plan technique et réglementaire que sur le plan financier, par les petites communes possédant des bâtiments publics ou la présence d'amiante est avérée. En effet, si les coûts représentés pour ces petites collectivités, aussi bien pour la détection et les analyses de contamination de l'atmosphère que pour le retrait des matériaux contaminés, sont très importants, la complexité de mise en œuvre des procédures d'analyse, puis de la phase de recherche d'une entreprise de décontamination agréée effraie de nombreux élus locaux qui souhaiteraient être mieux guidés et conseillés. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend mettre en place pour aider les différentes collectivités et leurs responsables dans les procédures relatives au désamiantage, et pour faciliter son financement.

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43882

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5374